

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 22 SEPTEMBRE 2021**06 - Objet : SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN ALBRET****N° Ordre : DE-076-2021**

Rapporteur : Nicolas LACOMBE, vice-président au Développement Economique

Nomenclature : 7 4 Interventions économiques

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Pompiéy, après convocation du 15 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (43) :**Andiran** : M. Lionel LABARTHE**Barbaste** : Mme Valérie TONIN (présente à compter du point 05), M. Michel DAUNES (présent à compter du point 11)**Bruch** : M. Alain LORENZELLI**Buzet-sur-Baïse** : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE**Calignac** : M. Alban CASSAGNABERE**Espiens** : M. Serge LARROCHE**Feugarolles** : M. Jean-François GARRABOS**Fioux** : M. Joël AREVALLILO**Francescas** : Mme Paulette LABORDE**Lamontjoie** : M. Pascal BOUTAN**Lannes-Villeneuve de Mézin** : M. Jacques ECHEVERRIA**Lasserre** : M. Serge PERES**Lavardac** : Mme Isabelle SALIS et MM. Ludovic BIASOTTO et Georges BARBARA**Le Fréchou** : M. André APPARITIO**Le Nomdieu** : -**Le Saumont** : -**Mézin** : Mme Dominique BOTTEON et MM. Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA**Moncaut** : M. Francis MALISANI**Moncrabeau** : M. Nicolas CHOISNEL**Montgaillard** : M. Henri de COLOMBEL**Montagnac-sur-Auvignon** : M. Jean-Louis TOLOT**Montesquieu** : M. Alain POLO**Nérac** : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE**Pompiéy** : M. Jean-Pierre SUAREZ**Pouézas** : M. Joël CHRETIEN, suppléant**Réaup-Lisse** : -**Saint Pé Saint Simon** : M. Michel SABATHIER**Saint-Vincent-de-Lamontjoie** : M. Daniel AIRODO**Sainte-Maure-de-Peyriac** : -**Sos-Gueyze-Meylan** : M. Didier SOUBIRON**Thouars-sur-Garonne** : M. Jean-Pierre VICINI**Vianne** : Mme Laurence BENLLOCH**Xaintrailles** : Mme Michèle AUTIPOUT**Membres absents ayant donné procuration (7) :****Lavardac** : M. Sébastien CRUSSIÈRE à M. Ludovic BIASOTTO**Le Saumont** : M. Jean-Louis LALAUE à M. Alban CASSAGNABERE

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Nicolas LACOMBE, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à Mme Edith BUSQUET, M. Frédéric SANCHEZ à M. Marc GELLY

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE à M. Jacques LAMBERT

Membre absent excusé (2) :

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC, suppléé par M. Joël CHRETIEN

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Membre absent non excusé (1) :

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 42

Votants : 49

Absents : 11

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 7

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Développement Economique et Tourisme,

Vu la délibération n° 2016.3141 du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 19 décembre 2016 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

Vu la délibération n°2019.1197 du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine en date du 8 juillet 2019 approuvant les dispositions de convention SRDEII signée le 15 mars 2019,

Vu la Délibération n°2020.747.SP du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 10 avril 2020 approuvant les dispositions de l'avenant n°1 signé le 18 mai 2020,

Vu l'arrêté du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 27 décembre 2016 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération n° 2020.2302 du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 17 décembre 2020 adoptant le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises, complétée par la délibération n°2021.535.SP du 29 mars 2021,

Vu la délibération n°DE-244-2017 d'Albret Communauté en date du 13 décembre 2017 adoptant sa stratégie de développement économique, son règlement d'intervention et approuvant la mise en œuvre du SRDEII et les conditions de la convention du SRDEII,

Vu la Convention SRDEII signée entre les Parties le 15 mars 2019 et son avenant n°1 signé le 18 mai 2020,

Vu la décision n°DEC-062-2020 du Président d'Albret Communauté en date du 18 mai 2020 approuvant les dispositions de l'avenant n°1 à la convention SRDEII relatif aux dispositifs liés à la crise COVID 19,

Vu la convention signée le 18 mai 2020 avec Initiative Lot et Garonne pour la tenue du dispositif MUSAE,

Vu la décision n°DEC-006-2021 du 14 janvier 2021 pour le prolongement du MUSAE en 2021 et l'abondement de 30 000 euros complémentaires,

Vu la convention signée le 20 janvier 2021 avec Initiative Lot et Garonne pour la poursuite du MUSAE en 2021,

Vu la délibération n°DE-088-2020 du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC),

Et après consultation pour avis de la Commission Développement Economique en date du 15 septembre 2021,

Exposé des motifs :

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la propagation de la maladie COVID-19 impactant fortement le tissu économique, Albret Communauté s'est mobilisée aux côtés de l'Etat et de la Région Nouvelle Aquitaine, en participant à la dynamique de soutien financier apporté aux entreprises.

Elle a créé en 2020 un dispositif local territorialisé de complément appelé **MUSAE** pour « Mesures d'Urgence et de Soutien aux Acteurs Economiques », en mobilisant à cette fin une enveloppe de 330 000€, sur la base de l'article 1511-7 du code général des collectivités territoriales. Une convention a été signée à cet effet avec Initiative Lot et Garonne le 18 mai 2020 avec l'accord régional, formalisé par l'avenant n°1 à la convention SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation) signé le 18 mai 2020.

Afin de poursuivre les efforts entrepris en matière d'intervention économique en période COVID, il est proposé **d'étendre le dispositif MUSAE aux entreprises de plus de 10 salariés, dispositif qui s'éteindra au 31/12/2021.**

Cette mesure d'extension nécessite :

- la signature d'un avenant n°2 à la convention SRDEII avec la Région Nouvelle Aquitaine
- la signature d'un avenant n°1 à la convention MUSAE avec Initiative Lot-et-Garonne

Par ailleurs, Albret Communauté souhaite participer activement à la reprise économique de sortie de crise en proposant la **création d'un dispositif « Rebond »**, consistant en une **bonification des prêts d'honneur** consentis par la plateforme « Initiative Lot-et-Garonne » aux acteurs du territoire de l'Albret, **de 20% supplémentaires**, quelle que soit la taille de l'entreprise et de sa masse salariale.

Le partenariat accru entre Albret Communauté et Initiative Lot-et-Garonne aura pour objectif de soutenir les entreprises de l'Albret de manière efficiente et concertée par le biais :

- De l'attribution des prêts d'honneur sans garantie personnelle, bonifiés de 20%, pour les entreprises de l'Albret dans le cas d'une création-reprise ou d'un projet de croissance
- Mais aussi d'un engagement réciproque plus resserré des partenaires afin d'accompagner la reprise et d'atténuer le ralentissement économique (*partenariat dans la communication des dispositifs, tenue d'un accueil d'Initiative Lot et Garonne sur le territoire, réunions publiques, ...*).

Le dispositif Rebond suppose la mobilisation par Albret Communauté d'une enveloppe de **30 000 euros annuelle maximum**, qui lui sera remboursée par la suite, puisqu'il s'agit de prêts.

Il convient également d'acter la **désignation d'un représentant d'Albret Communauté** pour participer aux Comités d'agrément du dispositif Rebond.

Le dispositif Rebond suppose :

- la signature d'un avenant n°2 à la convention SRDEII avec la Région Nouvelle Aquitaine,
- la signature d'une convention « Rebond » avec Initiative Lot-et-Garonne.

Comme indiqué plus avant, l'ouverture des actions de soutien économique d'Albret Communauté aux entreprises de plus de 10 salariés ainsi que la bonification des prêts avec Initiative Lot et Garonne nécessitent la signature d'un avenant n°2 à la convention SRDEII avec la Région Nouvelle Aquitaine pour accord de ces mesures locales d'intervention économique.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **D'autoriser** la signature de l'avenant n°2 à la convention du 15 mars 2019 avec la Région Nouvelle Aquitaine, pour la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), et qui a fait l'objet d'un avenant n°1 le 18 mai 2020 (cf. annexe 1) ;
- ▶ **D'autoriser** l'extension du dispositif MUSAE aux entreprises de plus de 10 salariés, dispositif qui s'éteindra au 31/12/2021, et de signer l'avenant n°1 à la convention du 18 mai 2020 avec la plateforme locale Initiative Lot et Garonne (cf. annexe 2) ;
- ▶ **De créer** un dispositif « Rebond » de soutien aux entreprises de l'Albret par le biais d'une bonification des prêts d'honneur accordés par Initiative Lot et Garonne sur le territoire de 20% supplémentaires, à raison de 30 000€ maximum/an, jusqu'au 01 juillet 2022 (terme de la convention SRDEII avec la Région Nouvelle-Aquitaine), reconductible en fonction du nouveau partenariat avec la Région, le cas échéant sans pouvoir excéder le 31 décembre 2026, et de signer la convention de partenariat « Rebond » avec Initiative Lot et Garonne (cf. annexe 3) ;
- ▶ **De désigner** comme représentant aux comités d'agrément « Rebond » le Président d'Albret Communauté, **Monsieur Alain LORENZELLI**, ou en cas d'empêchement de ce dernier, le Vice-Président au Développement Economique, **Monsieur Nicolas LACOMBE**.

Pièces jointes : Descriptifs indicatifs MUSAE (annexe 4) et REBOND (annexe 5).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI

